

AVANT-PROPOS

1. Le manuel A-FN-105-001/AG-001, Politique et procédures pour la comptabilisation des Biens non publics (BNP), est publié avec l'autorisation du chef d'état-major de la défense.
2. Toutes les propositions de modification doivent être envoyées par voie réglementaire au chef des services financiers des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes.